

Conditions Générales de Location Saisonnière

Vacation Rental Terms & Conditions

Les présentes conditions générales de location saisonnière ont pour objet de définir les conditions de la location des logements par le propriétaire au locataire pour la durée du séjour.

These vacation rental terms and conditions define conditions applicable to the booking of accommodations offered by the owner to tenants before during and after their stay. (**Note:** The English version in this document is provided for the convenience of our international guests. In case of any differences in translations or interpretations the French version shall prevail as the sole reference.)

Table des matières / Table of contents

| | |
|---|----------|
| [Français] | 2 |
| Réservations | 2 |
| Conditions de réservations | 2 |
| Absence de rétractation | 3 |
| Annulations | 3 |
| Annulation par le locataire | 3 |
| Annulation par le propriétaire | 3 |
| Séjour | 3 |
| Durée du séjour | 3 |
| Arrivée / Départ | 3 |
| Etat des lieux | 4 |
| Paiements et facturation | 4 |
| Règlement du séjour | 4 |
| Dépôt de garantie | 4 |
| Modes de paiement | 5 |
| Facture | 5 |
| Règlement intérieur | 5 |
| Utilisation des lieux | 5 |
| Responsabilité environnementale et sociétale | 5 |
| Capacité d'accueil du logement loué | 5 |
| Assurance | 6 |
| Animaux | 6 |
| Tabac | 6 |
| Visite des locaux | 6 |
| Litiges | 6 |

| | |
|---|----------|
| [English] | 7 |
| Bookings | 7 |
| Booking conditions | 7 |
| Absence of withdrawal | 7 |
| Cancellations | 7 |
| Cancellation by the tenant | 7 |
| Cancellation by the owner | 7 |
| Stay | 8 |
| Length of stay | 8 |
| Arrival / Departure | 8 |
| State of the accommodation | 8 |
| Payments and invoicing | 8 |
| Payment for the booking | 8 |
| Security deposit | 9 |
| Payment methods | 9 |
| Invoice | 9 |
| Rules and regulations | 9 |
| Use of premises | 9 |
| Environmental and social responsibility | 9 |
| Maximum occupancy of the rented accommodation | 10 |
| Insurance | 10 |
| Pets | 10 |
| Tobacco | 10 |
| Visit of the premises | 10 |
| Disputes | 10 |

[Français]

Réservations

Conditions de réservations

La personne effectuant la réservation doit être majeure.

Le nombre de personnes occupant le logement sera à préciser lors de la réservation en ligne. L'usage du logement sera limité à ces personnes physiques et ne devra excéder ce nombre, notamment pour des raisons d'assurance, de taxes de séjour, etc... Toute personne supplémentaire entraînera donc une modification de la réservation et de son coût pour le locataire.

Toute infraction à ce dernier alinéa sera susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

La réservation ne devient effective que lorsque le locataire majeur aura payé l'intégralité du montant de la réservation au plus tard dans les 24h après la demande de réservation, faute de quoi le propriétaire pourra annuler la demande.

Le prix de la location s'entend toutes charges et taxes comprises (taxes de séjour, charges eau/électricité/chauffage*, wifi, mise à disposition du linge de maison, ménage normal de fin de séjour). Aucune contestation concernant le prix du séjour ne pourra être prise en compte après la réservation en ligne. Il appartient au locataire d'apprécier avant la signature si le prix lui convient.

(* : voir aussi [Responsabilité environnementale et sociale](#))

Absence de rétractation

Les réservations effectuées à distance (et notamment par internet), ne procurent pas au locataire de délai de rétractation, conformément à l'article L.121-20-4 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

Annulations

Annulation par le locataire

Le tarif proposé lors de la réservation en ligne est non-remboursable.

Le propriétaire offre la possibilité au locataire de souscrire à une **assurance payante optionnelle de remboursement intégral de son séjour**, aux conditions définies par le prestataire fournissant cette assurance, sans aucune intervention du propriétaire.

Si le séjour est écourté par le locataire, le montant total du séjour reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Seule, la raison de catastrophe sanitaire telle que la COVID-19 (en cas de confinement, d'interdiction de déplacement, de positivité au COVID-19 ou cas contact dument justifiés), pourra donner lieu à un remboursement exceptionnel du montant payé par le locataire au prorata des nuitées non consommées, et ce sans pénalité d'annulation (le locataire doit immédiatement prévenir le propriétaire dès qu'il a connaissance de tels motifs d'annulation).

Annulation par le propriétaire

En cas d'annulation par le propriétaire, celui-ci reversera au locataire l'intégralité des sommes versées au titre de la réservation concernée, sans aucune autre indemnité.

Séjour

Durée du séjour

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour. Il pourra cependant être convenu d'une ou plusieurs extensions du séjour, dans la limite légale d'un total de 90 jours pour un même séjour.

Arrivée / Départ

Arrivée : Le locataire doit se présenter le jour de la première nuit de sa réservation, à l'heure de son choix dans la plage horaire des arrivées en vigueur mentionnée sur le site de réservation, et rappelé dans

le courriel de confirmation de sa réservation. Il doit informer le propriétaire de l'horaire de son choix au plus tard 24h à l'avance.

En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire dans les plus brefs délais.

Départ : Le locataire doit libérer l'hébergement le jour prévu de son départ, et à l'heure de son choix dans la plage horaire des départs en vigueur mentionnée sur le site de réservation et rappelé dans le courriel de confirmation de sa réservation. Il doit informer le propriétaire de l'horaire de son choix au plus tard 24h à l'avance.

Toute arrivée ou tout départ entre 21h et 7h30 occasionne un surcoût de 10€ qu'il sera demandé au locataire de régler **sur place et en espèces uniquement**.

Etat des lieux

Le logement est loué meublé et équipé tel qu'il est décrit et présenté dans le site de réservation, et illustré par les photographies de l'annonce.

Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location, le ménage de fin de séjour est pris en charge par le propriétaire.

Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation relative à l'état des lieux et descriptifs survenue plus de 24 heures après l'entrée en jouissance des lieux ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du locataire ou de sa famille. Aucun remplacement, sur l'initiative du locataire, d'objets autres qu'à l'identique ne sera accepté.

En cas de dysfonctionnement de tout équipement au cours de son séjour, le locataire devra immédiatement en avvertir le propriétaire, qui s'engage à mettre en œuvre la remédiation appropriée.

Dans les 24 heures (jours ouvrables) suivant la fin de la location, le propriétaire procédera à l'état des lieux de sortie et notifiera au locataire tout constat de dégradation, si tel est le cas, par courrier électronique.

Paiements et facturation

Règlement du séjour

Le montant intégral du séjour devra être réglé par l'un des [modes de paiement acceptés](#) lors de la réservation ou au plus tard dans les 24h suivantes.

A cette fin, un lien sécurisé de paiement en ligne sera communiqué au locataire par courriel ou directement pendant la réservation en ligne, sauf dans le cas où une autorisation de débit aurait été donnée par le locataire lors de la réservation.

Dépôt de garantie

Le locataire devra approuver une autorisation de débit par un [mode de paiement accepté](#) (sans débit immédiat), au titre du dépôt de garantie d'un montant équivalent à 25% du montant total de la réservation (minimum de 200€) ; cette demande d'autorisation de débit sera envoyée à cette fin par courriel au locataire 7 jours avant la date d'arrivée prévue. **Cette autorisation de débit conditionnera l'entrée dans les lieux.**

Si aucun dommage n'est constaté suivant le départ du locataire et de ses accompagnants éventuels, l'autorisation de paiement du dépôt de garantie sera annulée dans un délai maximal de 7 jours qui suivent la fin de la location.

Dans le cas contraire, le locataire assumera, en plus des frais de location, tout dégât causé au logement, ainsi que le coût de remplacement de tout objet perdu, détruit ou détérioré, et ceux dont l'usure dépasserait la

normale pour la durée de la location, le prix du nettoyage des couettes rendues sales, murs peints, plafonds, vitres, rideaux, literie, linge de maison, etc...

Le locataire répondra de tout dommage que lui ou les personnes l'accompagnant pourraient causer intentionnellement, par accident ou par négligence.

Modes de paiement

Tous les paiements se font en ligne par carte bancaire ou tout autre mode de paiement accepté par notre partenaire de paiement au moyen d'une connexion sécurisée par le partenaire de paiement du propriétaire – liste indicative à la rédaction des présentes :

- Cartes de crédit / débit : *Visa, Mastercard, American Express, Cartes Bancaires, ...*
- Portefeuilles électroniques : *Apple Pay, Google Pay, Alipay, WeChat Pay*
- Lien bancaire : *Bancontact, EPS, Giropay, iDEAL, Przelewy24*
- *Buy now, Pay later**: *Klarna*

* : Service de paiements échelonnés

Nous ne sommes pas habilités à recevoir les "chèques vacances" ou similaires ; le locataire pourra néanmoins faire valoir un reçu de versement auprès du CSE de son employeur, si celui-ci l'accepte.

Facture

Une facture sera envoyée par courriel à l'adresse indiquée lors de la réservation en ligne, sur demande du locataire.

Règlement intérieur

Utilisation des lieux

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Les enfants sont sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents ou personnes les accompagnant.

Toute fête, célébration ou tenue d'événement de quelque nature que ce soit est interdite dans le logement loué par le locataire.

Toute sous-location de tout ou partie du logement loué est formellement interdite.

Responsabilité environnementale et sociétale

Le propriétaire étant engagé dans une démarche de responsabilité environnementale et sociétale, il demande expressément à tous ses locataires de veiller à faire un usage raisonné et responsable de l'eau et de l'énergie mises à sa disposition lors de son occupation du ou des logements loués.

Capacité d'accueil du logement loué

La réservation du séjour est établie pour une capacité maximum de personnes qui ne peut en aucun cas être dépassée. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil du logement, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat qui s'en suivrait serait considérée à l'initiative du locataire.

Assurance

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques. Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts. Le locataire a l'obligation de signaler au propriétaire tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires, dans un délai maximal de 24 heures.

Animaux

Par mesure d'hygiène et pour le respect de tous (risques d'allergie, de dégradation, etc...), les animaux domestiques ou autres ne sont pas acceptés dans le logement.

En cas de non-respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut immédiatement refuser ou interrompre le séjour, sans qu'aucun remboursement ne soit effectué, et sans renoncer à son droit de faire valoir ses droits en cas de dommage constaté.

Tabac

Il est formellement interdit de fumer dans le logement et à l'intérieur de l'immeuble dans son ensemble. En aucun cas les mégots de cigarettes ne peuvent être jetés ailleurs que dans les poubelles à proximité de l'immeuble.

Visite des locaux

Le locataire ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande, qui ne le solliciteront qu'en cas de nécessité.

Litiges

Les éventuelles réclamations concernant le bien loué devront être formulées au propriétaire dans les 48 heures qui suivent l'entrée dans les lieux par courrier électronique ou lettre recommandée, accompagnées de justificatifs. Une fois ce délai de 48 heures passé, les réclamations ne pourront être prises en considération.

En cas de contestation, le Tribunal d'instance d'Evreux est seul compétent.

Bookings

Booking conditions

The person booking the accommodation must be of legal age in France (18 and over).

The number of people occupying the accommodation will be specified at the time and booking. The use of the accommodation will be limited to these natural persons and must not exceed this number, in particular for reasons of insurance, tourist taxes, etc... Any additional person will therefore lead to a booking modification and its cost for the tenant.

Any violation of this last paragraph will be likely to result in the immediate termination of the rental at the fault of the tenant, the product of the rental remaining definitively acquired by the owner.

The booking only becomes effective when the adult tenant has paid the full amount of the booking no later than 24 hours after the booking request, failing which the owner may cancel the request.

The rental price includes all charges and taxes (tourist tax, water/electricity/heating charges*, Wifi, provision of household linen, regular end-of-stay cleaning). No dispute concerning the price of the stay can be taken into account after the online booking. It is up to the tenant to assess before signing whether the price suits him.

(* : see also [Environmental and Social Responsibility](#))

Absence of withdrawal

Bookings made remotely (and in particular online), do not provide the tenant with a withdrawal period, in accordance with Article L.121-20-4 of the French Consumer Code relating in particular to the provision of accommodation services provided to a date or according to a determined periodicity.

Cancellations

Cancellation by the tenant

The price offered when booking online is non-refundable.

The owner offers the tenant the possibility of taking out an **optional paid insurance for the full reimbursement of his stay** at the time of online booking, under the conditions defined by the insurance partner providing this insurance, without any intervention by the owner.

If the stay is shortened by the tenant, the total amount of the stay remains with the owner. No refund will be made.

Only the reason for a health disaster such as COVID-19 (in the event of confinement, travel ban, COVID-19 positivity or duly justified contact cases), may give rise to an exceptional refund of the amount paid by the tenant in proportion to the nights not consumed, and this without cancellation penalty (the tenant must immediately notify the owner as soon as he becomes aware of such reasons for cancellation).

Cancellation by the owner

In the event of cancellation by the owner, the latter will refund to the tenant all the sums paid for the booking concerned, without any other compensation.

Stay

Length of stay

The tenant may not under any circumstances claim any right to remain in the premises at the end of the stay. However, one or more extensions of the stay may be agreed, within the legal limit of a total of 90 days for any given stay.

Arrival / Departure

Arrival: The tenant must arrive on the day of the first night of his booking, at the time of his choice within the time slot for arrivals in force mentioned in the listing, and reminded in the confirmation email of his booking. He must inform the owner of the schedule of his choice at least 24 hours in advance.

In case of late or delayed arrival, the tenant must notify the owner as soon as possible.

Departure: The tenant must vacate the accommodation on the scheduled day of his departure, and at the time of his choice within the current departure time slot mentioned on the booking site and recalled in the confirmation email of his booking. He must inform the owner of the schedule of his choice at least 24 hours in advance.

Any arrival or departure between 9 p.m. and 7:30 a.m. entails an additional cost of €10, which the tenant will be asked to pay on site and in cash only.

State of the accommodation

The accommodation is rented furnished and equipped as described and presented on the booking site, and illustrated by the photographs of the advertisement.

The cleaning of the premises is the responsibility of the tenant during the rental period, while the regular end-of-stay cleaning is taken care of by the owner.

All facilities are in working order and any complaint relating to the inventory and descriptions occurring more than 24 hours after taking possession of the premises cannot be accepted. Repairs made necessary by negligence or poor maintenance during the rental will be the responsibility of the tenant or his group. No replacement of objects other than identical made by the tenant will be accepted.

In the event of a malfunction of any equipment during his stay the tenant must immediately notify the owner, who undertakes to implement the appropriate remediation.

Within 24 hours (working days) following the end of the rental, the owner will carry out the exit inventory and notify the tenant of any finding of deterioration, if such is the case, by e-mail.

Payments and invoicing

Payment for the booking

The full amount of the booking must be paid with one of the [available online payment methods](#) at the time of booking or at the latest withing the following 24 hours.

To that end a secure payment link will be communicated to the tenant by email (except in cases where a debit authorization was given by the tenant when booking).

Security deposit

The tenant must give a payment authorization with the online payment method of his choice (i.e. without immediate debit), a security deposit equivalent to 25% of the total amount of the booking (minimum of €200); a request for authorization will be sent to this end by email to the tenant 7 days before the scheduled arrival date. This authorization of payment will condition the entry into the premises.

If no damage is found following the departure of the tenant and any accompanying persons, the authorization to pay the security deposit will be canceled within a maximum period of 7 days following the end of the rental.

Otherwise, the tenant will assume, in addition to the rental costs, any damage caused to the accommodation, as well as the cost of replacing any lost, destroyed or damaged object, and those whose wear and tear would exceed normal for the duration of the rental, the price of cleaning dirty duvets, painted walls, ceilings, windows, curtains, bedding, etc.

The tenant is liable for any damage that he or the persons accompanying him may cause intentionally, by accident or negligence.

Payment methods

All payments are made online by credit card or any other method of payment accepted by our payment partner by means of a secure connection by the owner's payment partner - indicative list at the time of writing:

- Credit / debit cards: Visa, Mastercard, American Express, Bank Cards, etc.
- e-Wallets: Apple Pay, Google Pay, Alipay, WeChat Pay
- Bank link: Bancontact, EPS, Giropay, iDEAL, Przelewy24
- *Buy now, Pay later*: Klarna

We are not entitled to receive "holiday vouchers" or similar payment methods. The tenant may nevertheless submit a payment receipt to the his employer, if the latter accepts it.

Invoice

An invoice will be sent by email to the address indicated during the online booking, at the request of the tenant.

Rules and regulations

Use of premises

The tenant must ensure the peaceful character of the rental and make use of it in accordance with the destination of the premises.

Children are the sole and entire responsibility of their parents or persons accompanying them.

Any party, celebration or holding an event of any kind is prohibited in the accommodation rented by the tenant.

Any subletting of all or part of the rented accommodation is strictly prohibited.

Environmental and social responsibility

The owner being committed to an approach of environmental and societal responsibility, he expressly asks all his tenants to ensure that they make reasoned and responsible use of the water and energy made available to him during his occupation of the accommodation(s) rented.

Maximum occupancy of the rented accommodation

The contract is established for a maximum occupancy which can in no case be exceeded. If the number of tenants exceeds the capacity, the owner can refuse the additional people. Any modification or termination of the contract that would follow would be considered at the initiative of the tenant.

Insurance

The tenant is responsible for all damages caused by him. It is required to be insured by a resort-type insurance contract for these various risks. The lack of insurance, in the event of a claim, will give rise to damages. The tenant has the obligation to report to the owner any damage that has occurred in the accommodation, its outbuildings or accessories, within a maximum of 24 hours.

Pets

For reasons of hygiene and for the respect of all (risk of allergy, degradation, etc.), pets or others are not accepted in the accommodation. In the event of non-compliance with this clause by the tenant, the owner may refuse the stay. In this case, no refund will be made.

Tobacco

It is strictly forbidden to smoke in the accommodation and inside the building as a whole. Under no circumstances may cigarette butts be thrown away other than in the bins near the building.

Visit of the premises

The tenant cannot oppose the visit of the premises, when the owner or his representative so requests, who will only request it if necessary.

Disputes

Any complaints concerning the rented property must be made within 48 hours of entering the premises by registered letter addressed to the owner, accompanied by supporting documents. Once this 48-hour period has passed, complaints cannot be taken into consideration.

In the event of a dispute, the Evreux District Court has sole jurisdiction.